



Envoyé en préfecture le 23/08/2024
Reçu en préfecture le 23/08/2024
Publié le 26/08/2024
ID : 038-200040715-20240821-310751AR2401261-AR



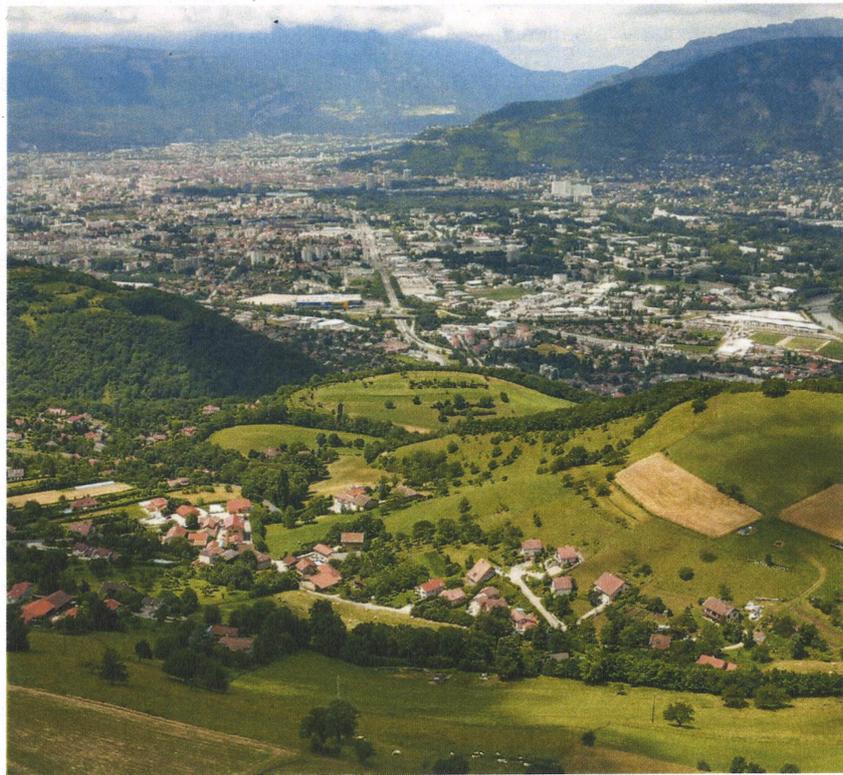
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
MODIFICATION N°3

LISTE DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES

Annexe à l'arrêté portant prescription de la
modification n°3 du PLUi

Fait à Grenoble,
le **21 AOUT 2024**

Le Président,
Christophe FERRARI





SOMMAIRE

1_ Modifications de portée générale	4
1_1_ Vers un PLUi bioclimatique	4
Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique	4
Modifications des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles	4
Modifications du règlement écrit : règles communes et règlements de zones	4
Modifications du règlement du patrimoine	4
Modifications du plan F2 du patrimoine bâti, paysager et écologique	4
1_2_ Renforcement des exigences environnementales, architecturales et paysagères	5
Modification de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation « Qualité de l'air »	5
Modifications du règlement écrit	5
Modifications conjointes du zonage et du règlement écrit – zones UD3	5
Modifications du rapport de présentation	5
1_3_ Modifications des équipements et activités économiques autorisés	5
Modifications du règlement écrit	5
Modifications conjointes du zonage et du règlement écrit – zones économiques	5
1_4_ Modifications relatives aux risques	6
Modifications de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation « Risques et résilience »	6
Modifications du règlement des risques	6
Modifications du plan B1 des risques naturels	6
1_5_ Points relatifs à des secteurs de projet	6
Modifications conjointes du zonage et du règlement écrit – zones à urbaniser AU	6
1_6_ Amélioration de la clarté et de la lisibilité du document	6
Modifications du règlement écrit – règles communes et règlements de zone	6
Modifications du règlement écrit - règles communes et lexique	6
Modifications du règlement écrit – zones urbaines et à urbaniser	7
Modifications des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles	7
Modifications de l'Atlas G1 des OAP et secteurs de projet	7
Modifications du Plan F2 du Patrimoine bâti, paysager et écologique et de la liste T7 des éléments repérés au titre du patrimoine	7
Modification de la liste T6_1 des emplacements réservés et des servitudes de localisation	7
Modifications du rapport de présentation	7
2_ Modifications de portée communale	8
2_1_ Bresson	8
2_2_ Brié-et-Angonnes	8
2_3_ Champagnier	9
2_4_ Champ-sur-Drac	9
2_5_ Claix	9

2_6_ Corenc	9
2_7_ Échirolles	9
2_8_ Eybens	10
2_9_ Fontaine	10
2_10_ Le Fontanil-Cornillon	11
2_11_ Gières	11
2_12_ Grenoble	11
2_13_ Le Gua	12
2_14_ Herbeyss	12
2_15_ Jarrie	13
2_16_ Meylan	13
2_17_ Miribel-Lanchâtre	14
2_18_ Montchaboud	14
2_19_ Mont-Saint-Martin	14
2_20_ Murianette	14
2_21_ Notre-Dame-de-Commiers	14
2_22_ Notre-Dame-de-Mésage	14
2_23_ Noyarey	14
2_24_ Poisat	15
2_25_ Le Pont-de-Claix	15
2_26_ Proveysieux	15
2_27_ Quaix-en-Chartreuse	15
2_28_ Saint-Barthélémy-de-Séchilienne	15
2_29_ Saint-Égrève	15
2_30_ Saint-Georges-de-Commiers	16
2_31_ Saint-Martin-d'Hères	16
2_32_ Saint-Martin-le-Vinoux	17
2_33_ Saint-Pierre-de-Mésage	17
2_34_ Le Sappey-en-Chartreuse	17
2_35_ Saint-Paul-de-Varces	17
2_36_ Sarcenas	17
2_37_ Séchilienne	17
2_38_ Seyssinet-Pariset	18
2_39_ Seyssins	18
2_40_ La Tronche	18
2_41_ Varcès-Allières-et-Risset	18
2_42_ Vaulnaveys-le-Haut	19
2_43_ Venon	19
2_44_ Vif	19
2_45_ Vizille	19
2_46_ GrandAlpe	20

3_ Récapitulatif des pièces du PLUi modifiées ou créées	21
3_1_ Rapport de présentation	21
3_2_ Règlement écrit.....	21
3_3_ Règlement graphique.....	21
3_4_ Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles	21
3_5_ Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques.....	22
3_6_ Annexes.....	22

1 Modifications de portée générale

1_1 Vers un PLUi bioclimatique

Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique

- Création d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique « OAP Bioclimatique » (GAM-1)

Modifications des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles

- Renforcement de la prise en compte de l'environnement dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles créées ou modifiées (GAM-2)

Modifications du règlement écrit : règles communes et règlements de zones

- Renforcement des exigences de protection du patrimoine végétal existant (article 6 du règlement des zones UA, UB, UC, UCRU, UD, UE, UV, UZ, AU et AU indicées) (GAM-3)
- Précision de la dérogation aux règles d'implantation pour ménager un recul suffisant pour les arbres existants (article 4.1 du règlement des zones UA, UB, UC, UD, UE) (GAM-4)
- Renforcement des obligations de plantation dans les projets (article 6.1 du règlement des zones UA, UB, UC, UCRU, UD, UE, UV, UZ, AU et AU indicées) (GAM-5)
- Renforcement des exigences d'infiltration des eaux pluviales et de végétalisation sur les espaces de stationnement (article 7.1 des règles communes) (GAM-6)
- Renforcement des règles de végétalisation et d'équipements utilisant l'énergie solaire en toiture terrasse des constructions (article 5.2 du règlement des zones UA, UB, UC, UCRU, UD, UE, UV, UZ, AU indicées) (GAM-7)
- Précision sur l'épaisseur minimum du substrat pour les toitures végétalisées (articles 5.2 et 6.2 des règles communes) (GAM-8)
- Création de nouvelles dispositions relatives aux obligations en matière de performances environnementales des constructions (article 10 des règles communes et du règlement des zones UA2, UB, UC1 et UC2) (GAM-9)
- Assouplissement des règles relatives aux installations nécessaires à la production d'énergie renouvelable (article 5.2 du règlement des zones U et AU indicées) (GAM-10)
- Nouvelles prescriptions visant à limiter les apports de chaleur liés aux teintes des matériaux (articles 5.2 et 6.1 des règles communes) (GAM-64)

Modifications du règlement du patrimoine

- Renforcement de la protection des éléments du patrimoine végétal identifiés au plan du patrimoine (GAM-11)
- Complément aux références des articles du code de l'urbanisme (GAM-12)

Modifications du plan F2 du patrimoine bâti, paysager et écologique

- Protection du « parasol de demain » dans des secteurs prioritaires des communes de la première couronne (GAM-13)

1_2_Renforcement des exigences environnementales, architecturales et paysagères

Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Qualité de l'air »

- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Qualité de l'air » et du Plan B3 de prévention des pollutions suite à l'actualisation de la Carte Stratégique de la qualité de l'air de 2023 (GAM-14)

Modifications du règlement écrit

- Complément aux règles relatives à la constructibilité limitée (article 2.1 des règles communes) (GAM-15)
- Extension aux zones UE, UV et UZ des règles concernant les percements dans le bâti existant (article 5.2 du règlement des zones) (GAM-16)
- Extension aux zones UE, UV et UZ des règles d'insertion qualitative des éléments techniques (article 5.2 du règlement des zones) (GAM-17)
- Autorisation et encadrement des structures légères type pergolas (article 4.6 du règlement des zones UA, UB, UC, UCRU5, UCRU12 et UD) (GAM-18)
- Autorisation et encadrement des terrasses tropéziennes en zone UA1 (article 5.2 du règlement de de la zone) (GAM-19)
- Modification de la règle concernant la profondeur du bâti en cas d'implantation adossée à deux constructions existantes (article 4.2 du règlement de la zone UA1) (GAM-20)
- Ajout de règles alternatives aux implantations vis-à-vis des limites séparatives dans les zones UD, (articles 4.2 du règlement des zones) (GAM-21)
- Renforcement des exigences relatives aux clôtures (article 5.3 des règles communes) (GAM-22)

Modifications conjointes du zonage et du règlement écrit – zones UD3

- Création d'un indice « m » en zone UD3 (GAM-23)

Modifications du rapport de présentation

- Actualisation des indicateurs de suivi du PLUi (GAM-24)

1_3 Modifications des équipements et activités économiques autorisés

Modifications du règlement écrit

- Prise en compte des nouvelles sous-destinations du code de l'urbanisme issues du décret et de l'arrêté ministériel du 22 mars 2023 (GAM-25)
- Prise en compte des nouvelles modalités de calcul de la surface de vente (GAM-26)
- Suppression de la notion de « transformation » et précision de la notion de « changement de destination » pour l'application de la règle sur les linéaires de mixité commerciale et fonctionnelle (article 3.1 des règles communes) (GAM-27)
- Suppression de la règle permettant l'installation d'un nouveau commerce à moins de 25m d'un commerce existant hors Centralité Urbaine Commerciale (article 2.3 du règlement des zones UA, UB, UC, UCRU, UD, UZ hors UZ3 et AU indicées hors AUE1 et AUP1r) (GAM-28)
- Précision de la règle permettant la transformation et la réhabilitation des commerces de proximité existants hors centralité urbaine commerciale (article 2.3 du règlement des zones UA, UB, UC, UCRU, UD, UE, UZ et AU indicées) (GAM-29)

Modifications conjointes du zonage et du règlement écrit – zones économiques

- Création d'un indice « î » pour faire évoluer les conditions d'autorisation des bureaux en zones UE1 et UE2 (GAM-30)
- Création d'un indice « v1 » pour faire évoluer les conditions d'autorisations des aires d'accueil des gens du voyage en zone UE3 (GAM-31)

1_4 Modifications relatives aux risques

Modifications de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Risques et résilience »

- Mise à jour de la cartographie de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Risques et résilience » (GAM-32)

Modifications du règlement des risques

- Ajout de la définition de la transparence hydraulique dans le règlement des risques (GAM-33)
- Ajout de précisions pour les constructions dans la pente dans les dispositions générales du règlement des risques (GAM-34)
- Modification de la rédaction de la règle sur les bandes de précaution (GAM-35)
- Correction d'une erreur matérielle dans le chapitre VI de la réglementation multirisques aléa G3im devenu G3a et G3b (GAM-36)
- Suppression de la possibilité de création et d'extension des aires d'accueil des gens du voyage en zone Bt1 et Bp1 PE (GAM-37)
- Ajout d'une condition supplémentaire pour la création et l'extension des zones d'accueil des gens du voyage en zones d'aléas faibles (GAM-38)

Modifications du plan B1 des risques naturels

- Toilettage du plan B1 des risques naturels : suppression de l'affichage des PPRI approuvés (GAM-39)
- Mise à jour du plan B1 des risques naturels suite à l'approbation du PPRN de la Tronche (GAM-40)
- Corrections des bandes de précaution du torrent de Jallières et de la Gresse (GAM-41)
- Modification du plan B1 des risques naturels : correction des zonages réglementaires issus des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Modification du plan B1 des risques naturels : corrections des zonages réglementaires des croisements entre aléas et zones urbanisées suite à la modification du périmètre de la zone urbanisée en modification de droit commun n°1 (GAM-43)
- Mise à jour des cartes d'aléas et du plan B1 des risques naturels suite à de nouveaux éléments du RTM sur les communes de Vaulnaveys-le-Haut, Saint-Paul-de-Varces, Venon, La Gua, Champ-sur-Drac, Miribel-Lanchâtre, Bresson et Jarrie (GAM-44)

1_5 Points relatifs à des secteurs de projet

Modifications conjointes du zonage et du règlement écrit – zones à urbaniser AU

- Création d'une zone AUA2 (GAM-45)

1_6 Amélioration de la clarté et de la lisibilité du document

Modifications du règlement écrit – règles communes et règlements de zone

- Modification de l'intitulé de l'article 5 du règlement écrit (GAM-47)

Modifications du règlement écrit - règles communes et lexique

- Complément à la définition de l'alignement dans le lexique (GAM-48)
- Complément à la définition des murs de soutènement dans le lexique (GAM-49)
- Ajout de la définition des pergolas dans le lexique (GAM-50)
- Clarification de la règle des secteurs de mixité sociale pour les différentes communes (article 3.3 des règles communes) (GAM-51)
- Réécriture de la règle concernant les implantations discontinues imposées au Plan des Formes Urbaines (art. 4.2 des règles communes) (GAM-52)

- Homogénéisation des exclusions au calcul de l'emprise au sol, avec une référence unique au niveau du terrain naturel (article 4.4 des règles communes) (GAM-53)
- Déplacement d'un paragraphe relatif aux exceptions aux règles de hauteur en cas d'isolation des toitures entraînant une surélévation (article 4.6 des règles communes) (GAM-54)
- Surfaces végétalisées : mise en cohérence de la légende du schéma avec le tableau des coefficients de pondération (article 6.2 des règles communes) (GAM-55)
- Préservation des continuités écologiques : extension de l'obligation de recul en haut de berge aux zones UE et AU (article 6.3 des règles communes) (GAM-56)

Modifications du règlement écrit – zones urbaines et à urbaniser

- Réécriture de la règle concernant les dépôts de déchets (article 2.2 des règlements de zone) (GAM-57)
- Précision sur l'écriture de la règle de hauteur par rapport aux voies et emprises publiques en zone UB, afin de lever une ambiguïté (articles 4.1 et 4.6 du règlement de la zone) (GAM-58)
- Correction d'une erreur matérielle dans le règlement de la zone AUZ1 (article 7.1 du règlement de la zone) (GAM-65)

Modifications des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles

- Suppression du tableau des dispositions réglementaires pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles modifiées ou créées (GAM-59)

Modifications de l'Atlas G1 des OAP et secteurs de projet

- Suppression de l'atlas G1 de l'emprise de 6 Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement (PAPA) devenant caduques au 27/01/2025 (GAM-60)

Modifications du Plan F2 du Patrimoine bâti, paysager et écologique et de la liste T7 des éléments repérés au titre du patrimoine

- Amélioration de la lisibilité des éléments du patrimoine végétal protégé (GAM-61)
- Modification en conséquence de la liste T7 des éléments repérés au titre du patrimoine bâti, paysager et écologique (GAM-62)
- Correction d'une erreur matérielle sur la liste T7 des éléments repérés au titre du patrimoine bâti, paysager et écologique (GAM-66)

Modification de la liste T6_1 des emplacements réservés et des servitudes de localisation

- Correction d'erreurs matérielles sur la liste T6_1 des emplacements réservés et des servitudes de localisation (GAM-63)

Modifications du rapport de présentation

- Actualisation du Tome 4 du rapport de présentation – Livret métropolitain (GAM-67)

2 Modifications de portée communale

Aucune modification de portée communale n'est prévue pour les communes de Domène, Sassenage, Vaulnaveys-le-Bas et Veurey-Voroize.

2.1 Bresson

- Suppression de l'emplacement réservé ER_4_BRE pour la création d'équipements publics, modification du zonage d'une zone AU vers une zone A et suppression de la centralité urbaine commerciale, rue de la Liberté (BRE-1)
- Mise à jour des cartes d'aléas et du plan des risques naturels B1 suite à de nouveaux éléments du RTM des communes de Vaulnaveys-le-Haut, Saint-Paul-de-Varcès, Venon, La Gua, Champ-sur-Drac, Miribel-Lanchâtre, Bresson et Jarrie (GAM-44)
- Inscription d'une nouvelle protection végétale au plan F2 sur les parcelles AC190 et AC132, rue de la République (BRE-2)
- Inscription d'un paragraphe relatif à l'ensemble bâti homogène du « Village Ancien de Bresson » dans le règlement du patrimoine (BRE-3)
- Suppression de la servitude de localisation SL_3_BRE, rue de la République et inscription de l'emplacement réservé ER_14_BRE, rue de la République et rue de l'Oratoire (BRE-4)
- Ajout d'un emplacement réservé ER_15_BRE rue de la Liberté pour « Création d'équipements publics » (BRE-5)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2.2 Brié-et-Angonnes

- Suppression de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle de La Léchère (OAP3) sans modification du zonage UD1 (BEA-1)
- Suppression de l'Emplacement Réservé pour la mixité Sociale ERS_3_BEA en cohérence avec la suppression de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle de La Léchère (BEA-2)
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle des Bioux (OAP4) : réduction du périmètre et enrichissement des orientations écrites et graphiques (BEA-3)
- Modification de l'Emplacement Réservé pour la mixité Sociale ERS_2_BEA en cohérence avec les modifications de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle des Bioux (OAP4) (BEA-4)
- Création d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle Le Verderet (OAP118) sur les parcelles AZ193 et AZ194 (BEA-5)
- Inscription d'un nouvel Emplacement Réservé pour la mixité Sociale ERS_5_BEA dans le périmètre de la nouvelle OAP sectorielle Le Verderet (OAP118) (BEA-6)
- Modification de zonage de la parcelle AR194 de UZ1 vers A en compensation de la création de l'emplacement réservé ER_9_BEA sur la parcelle AI8 (BEA-7)
- Corrections des croisements entre les cartes d'aléas communales et zones urbanisées sur le plan B1 des risques naturels (GAM-42)
- Inscription d'une protection patrimoniale végétale surfacique de type « S_Haies agricoles et ripisylves » de niveau 1, sur la ripisylve du ruisseau Le Verderet (BEA-8)
- Inscription au plan F2 de deux nouvelles protections de type « M_Éléments de proximité » sur une fontaine (M_2327) et de type « N_Murs et clôtures » sur un mur (N_4979) (BEA-9)
- Inscription de 21 nouvelles protections au titre du patrimoine bâti sur le plan « F2_Atlas du patrimoine bâti, paysager et écologique » relevant de diverses catégories de patrimoine bâti (BEA-10)
- Inscription de 11 nouvelles protections au titre du patrimoine végétal sur le plan « F2_Atlas du patrimoine bâti, paysager et écologique » (BEA-11)
- Inscription de l'Emplacement Réservé ER_9_BEA au bénéfice de la commune pour la création d'une aire de stationnement publique sur la parcelle AI8 et suppression de la servitude de localisation SL_1_BEA (BEA-12)
- Inscription de l'emplacement réservé ER_8_BEA au bénéfice de la commune pour la création de jardins familiaux partagés sur les parcelles AI6 et AI7 (BEA-13)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)
- Suppression du plan G1 de l'emprise de 6 PAPA devenant caduques au 27/01/2025 (GAM-60)

2_3_Champagnier

- Création d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle La Côte (OAP 121) dans le secteur du chemin du Sauzel (CHG-1)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_4_Champ-sur-Drac

- Mise à jour des cartes d'aléas et du plan B1 des Risques Naturels suite à de nouveaux éléments du RTM sur les communes de Vaulnaveys-le-Haut, Saint-Paul-de-Varces, Venon, Le Gua, Champ-sur-Drac, Miribel-Lanchâtre, Bresson et Jarrie (GAM-44)
- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections du zonage réglementaire issu des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Ajout d'une protection végétale de type Espace Boisé Classé sur la parcelle AE24, avenue du Pavillon (CSD-1)
- Réduction de l'emplacement réservé ER_12_CSD pour l'extension du terrain de sport et des activités de loisirs du Pré du Seigneur, rue Marcel Paul (CSD-2)
- Remplacement de l'emplacement réservé ER_1_CSD par une nouvelle servitude de localisation SL_3_CSD pour la réalisation d'un cheminement piéton entre l'avenue du Pavillon et l'impasse des Jonquilles (CSD-3)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_5_Claix

- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages réglementaires issus des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)

2_6_Corenc

- Reclassement d'une zone UD4 située chemin de Saint-Germain en zone Naturelle (COR-1)
- Modification des programmes définis dans les quatre emplacements réservés de mixité sociale existants ERS_5_COR, ERS_7_COR, ERS_10_COR et ERS_11_COR (COR-2 ; COR-3 ; COR-4 ; COR-5)
- Ajout d'un inventaire végétal sur le plan F2 du patrimoine, bâti, paysager et écologique (COR-6)
- Identification de deux bâtis chemin des Oiseaux sur le plan F2 du patrimoine, bâti, paysager et écologique (COR-7)
- Ajout d'une servitude de localisation SL_1_COR pour le réaménagement de l'avenue de la Condamine et du carrefour avec les avenues de l'Eygala, de Beauregard et du Cèdre (COR-8)
- Suppression de l'emplacement réservé ER_19_COR situé chemin de Pelletière (COR-9)
- Corrections matérielles dans la liste des Emplacements Réservés (GAM-63)

2_7_Échirolles

- Création de la zone UCRU12 et son indice ô et ajustements réglementaires pour accompagner la mutation urbaine du Cours Jean Jaurès (ECH-1)
- Évolution d'un zonage UE2 vers UD2, rue de la Paix (ECH-2)
- Évolution d'un zonage UC2 vers UE1 et UE1z, avenue de Grugliasco (ECH-3)
- Suppression des exigences en matière de réalisation de surfaces de plancher à vocation économique dans la zone UCRU1, secteur dit « Artélia » (GA-3)
- Modification de l'OAP « Qualité de l'air » et du Plan B3 de prévention des pollutions suite à l'actualisation de la Carte Stratégique de la qualité de l'air de 2023 (GAM-14)
- Évolution des règles de surfaces végétalisées et de hauteur sur un secteur de la zone UCRU2 de la Frange Verte (ECH-4)
- Inscription de 2 secteurs de variation des surfaces végétalisées à l'Atlas des formes urbaines – implantations et emprises, sur le secteur Tremblay (ECH-5)
- Inscription 7 nouveaux arbres remarquable au plan F2 du patrimoine bâti, végétal et écologique, protection de niveau 1 (ECH-6)
- Protection du « parasol de demain » dans des secteurs prioritaires des communes de la première couronne (GAM-13)
- Modification du zonage de stationnement à l'Atlas H du stationnement, sur le secteur Sud Galaxie (ECH-7)
- Inscription de deux servitudes de localisation SL_14_ECH et SL_15_ECH pour l'élargissement de la rue de la Paix et la création d'une voie de desserte entre la rue de la Paix et la rue Champollion à Pont-de-Claix (ECH-8)

- Inscription de l'emplacement réservé ER_36_ECH pour création de voirie sur République et la rue de la Chapelle des Templiers (ECH-9)
- Extension de la servitude de localisation SL_9_ECH pour élargissement de voie, rue Ambroise Croizat (ECH-10)
- Suppression des emplacements réservés ER_27_ECH et ER_28_ECH, et de la servitude de localisation SL_5_ECH, sur la commune d'Echirolles, aux abords de Grand'Place (GA-5)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)
- Mise à jour du livret communal d'Echirolles suite à l'approbation du PPRI Drac (ECH-11)

2_8 Eybens

- Création d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle « La Tuilerie » (OAP122) – (EYB-1)
- Inscription de deux emplacements réservés ER_43_EYB et ER_44_EYB pour la création d'espaces verts, rue Olympe de gouges et rue des Marronniers (EYB-1)
- Extension de la servitude de localisation SL_7_EYB pour l'extension de la ligne de chronobus, rue de la République (EYB-1)
- Inscriptions de deux protections patrimoniales de niveau 1 sur du patrimoine bâti rue de la République (EYB-1)
- Création d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle d'axe « Jean Perrot – Jean Jaurès » (OAP124) sur les avenues Jean Perrot et Jean Jaurès (EYB-2)
- Inscriptions de six protections patrimoniales sur du patrimoine bâti dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle d'axe « Jean Perrot – Jean Jaurès » (OAP124) – (EYB-2)
- Inscriptions de quatre protections patrimoniales sur du patrimoine végétal dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle d'axe « Jean Perrot – Jean Jaurès » (OAP124) – (EYB-2)
- Modifications du Plan des Formes Urbaines relatifs aux hauteurs dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle d'axe « Jean Perrot – Jean Jaurès » (OAP124) – (EYB-2)
- Modifications du Plan des Formes Urbaines relatifs aux implantations et emprises dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle d'axe « Jean Perrot – Jean Jaurès » (OAP124) – (EYB-2)
- Modifications de zonage dans le périmètre de l'OAP 124 Jean Perrot – Jean Jaurès (EYB-2)
- Modifications du fuseau d'intensification dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle d'axe « Jean Perrot – Jean Jaurès » (OAP124) – (EYB-2)
- Modification d'une servitude de localisation et inscription de six nouveaux d'emplacements réservés, ER_45_EYB, ER_46_EYB, ER_47_EYB, ER_49_EYB, ER_50_EYB au profit de la Métropole dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle d'axe « Jean Perrot – Jean Jaurès » (OAP124) – (EYB-2)
- Inscription d'un emplacement réservé ER_48_EYB pour la création d'un parc public au profit de la commune dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle d'axe « Jean Perrot – Jean Jaurès » (OAP124) – (EYB-2)
- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages règlementaires issus des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)
- Modification de l'OAP « Qualité de l'air » et du Plan B3 de prévention des pollutions suite à l'actualisation de la Carte Stratégique de la qualité de l'air de 2023 (GAM-14)

2_9 Fontaine

- Modification de zonage de UA2 en N sur les parcelles cadastrées AS77 et AS76 situées rue Abbé Vincent (FTN-1)
- Inscription au Plan des formes urbaines de cinq périmètres limitant la hauteur maximale des constructions à 17, 20 et 23 mètres, dans le secteur Alpes Mail Cachin (FTN-2)
- Inscription d'une protection patrimoniale sur une maison de maître située 15 rue de la République (FTN-3)
- Inscription d'une protection patrimoniale sur un mur de clôture situé rue de la République (FTN-4)
- Ajout de prescriptions particulières au règlement du patrimoine pour l'ensemble bâti homogène « Bourg de la Poya » (FTN-5)
- Ajout de protections du patrimoine végétal d'intérêt métropolitain (GAM-13)
- Modification de l'atlas du stationnement afin de prendre en compte la future Chronovélo (FTN-6)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)
- Mise à jour du livret communal de Fontaine suite à l'approbation du PPRI Drac (FTN-7)
- Modification de l'OAP « Qualité de l'air » et du Plan B3 de prévention des pollutions suite à l'actualisation de la Carte Stratégique de la qualité de l'air de 2023 (GAM-14)

2_10_Le Fontanil-Cornillon

- Remplacement du secteur de mixité sociale (SMS) existant par trois secteurs de mixité sociale distincts (FTC-1)
- Inscription au Plan des formes urbaines (PFU) d'une règle de discontinuité obligatoire rue du Rafour (FTC-2)
- Modification du périmètre de la zone humide sur le site de la station Aquapole (FTC-3)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)
- Modification de l'OAP « Qualité de l'air » et du Plan B3 de prévention des pollutions suite à l'actualisation de la Carte Stratégique de la qualité de l'air de 2023 (GAM-14)

2_11_Gières

- Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP117) sectorielle sur le secteur « Gare-Est » situé à l'angle des rues du Chamandier et de la Gare avec modifications des plans graphiques permettant de règlementer les règles minimales de pleine terre et de surfaces végétalisées, des protections d'arbres isolés, des reculs pour certaines implantations, et des hauteurs maximales (GIE-1)
- Inscription d'une servitude de localisation SL_3_GIE pour la création de cheminements piétons traversant le site « Gare-Est » concerné par l'OAP n°117 en lieu et place de l'ER_31_GIE (GIE-1)
- Modification du zonage UC3 en zones UD2, UC2a et UC1a rue Wilson, avec modifications de règles graphiques de pleine terre minimale et de hauteurs maximales (GIE-2)
- Modification de zonage UC3 en zonage UD3 du secteur pavillonnaire situé au nord de la rue des Viaires et à l'Est de la rue de l'Isère (GIE-3)
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Qualité de l'air » et du Plan B3 de prévention des pollutions suite à l'actualisation de la Carte Stratégique de la qualité de l'air de 2023 (GAM-14)
- Modification des règles du Secteur de Mixité Sociale sur les secteurs Grand Mas et Jaurès (GIE-4)
- Ajout de règles d'implantation en recul et de règles maximales de hauteurs permettant un épandage sur un secteur situé au nord de la rue des Sports (GIE-5)
- Abaissement de la règle de hauteur maximale à 8 mètres pour les parcelles en lanières situées au nord de la gare (GIE-5')
- Ajout d'un inventaire végétal sur le plan F2 du patrimoine bâti, paysager et écologique (GIE-6)
- Suppression de l'emplacement réservé ER_39_GIE situé au nord de l'allée du Charmant Som (GIE-7)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_12_Grenoble

- Modification de zonage des parcelles DX56, DX58, DX87 et DX94 (en partie) de UE1 vers UC1a et modification en conséquence du périmètre de l'Espace de Développement Commercial et du périmètre du Secteur de Mixité Sociale (GRE-1)
- Création de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation d'axe Perrot/Jaurès (GRE-2 / EYB-2)
- Modification de zonage de la parcelle IW78 dans le secteur de Bouchayer-Viallet de UE4w vers UC1au et modification en conséquence du périmètre de l'Espace de Développement Commercial, du périmètre du Secteur de Mixité Sociale et du périmètre d'intensification urbaine (GRE-3)
- Modification du zonage UE3 en UE3v1 sur l'ancienne friche Allibert (GA-1)
- Modification de l'OAP « Qualité de l'air » et du Plan B3 de prévention des pollutions suite à l'actualisation de la Carte Stratégique de la qualité de l'air de 2023 (GAM-14)
- Extension de l'Espace de Développement Commercial (EDC) sur la halle Bouchayer-Viallet et création d'une Centralité Urbaine Commerciale (CUC) sur la parcelle IW81 (GRE-4)
- Extension de la centralité urbaine commerciale (CUC) le long de l'avenue Marcelin Berthelot dans le secteur de l'OAP105 Flaubert sur la parcelle DP119 (GRE-5)
- Extension de la centralité urbaine commerciale (CUC) Abbaye sur la rue Suzanne Buisson (parcelles DV111-112-113) (GRE-6)
- Réduction du périmètre de la centralité urbaine commerciale (CUC) de proximité de l'Île Verte sur la parcelle AX232 et suppression du linéaire L3 de mixité fonctionnelle le long de l'avenue Maréchal Randon (GRE-7)
- Remplacement des linéaires de mixité fonctionnelle L3 par des linéaires de préservation de l'artisanat, du commerce et des services L2 sur la rue Auguste Gaché, la rue Bayard et la rue de la Paix (GRE-8)
- Remplacement du linéaire de préservation de l'artisanat et du commerce L1 par un linéaire de mixité fonctionnelle L3 sur la parcelle BP11 (GRE-9)
- Extension du périmètre de la Centralité Urbaine Commerciale Blum-Verlaine (GA-2)
- Inscription de six marges de recul sur le plan « D1_Atlas des Formes Urbaines – Implantations et emprises » rue Monge et rue Germain dans le quartier Exposition-Bajatière (GRE-10)
- Suppression de deux lignes de hauteur maximale autorisée sur le plan « D2_Atlas des Formes Urbaines – Hauteurs » rue de Stalingrad et rue Mallifaud (GRE-11)

- Inscription d'un secteur portant la hauteur maximale des constructions à 41m au tour de la place Mandela à l'Atlas D2 des formes urbaines - hauteurs (GRE-12)
- Ajustement d'une ligne de hauteur maximale 29m à l'Atlas D2 des formes urbaines – hauteurs, avenue Edmond Esmonin (GA-4)
- Inscription d'une marge de recul sur la parcelle IM391, rue Felix Esclançon, à l'Atlas D1 des formes urbaines - implantation et emprise (GRE-13)
- Inscription au plan « F2_Atlas du patrimoine bâti, écologique et paysager » de l'Hôtel de Ville suite à son inscription au titre des Monuments Historiques (GRE-14)
- Inscription au plan « F2_Atlas du patrimoine bâti, écologique et paysager » de La Villa Les Cyclamens suite à son inscription au titre des Monuments Historiques (GRE-22)
- Inscription au plan F2 de deux nouvelles protections patrimoniales de type « C_Demeures bourgeoises » de niveau 2 et « H_Parcs d'accompagnement » de niveau 1 sur la Villa Les Cyclamens et son parc (GRE-15)
- Inscription au plan F2 d'une nouvelle protection patrimoniale de type « B_Bâti domestique » de niveau 1 sur l'immeuble du 41 rue Lesdiguières, parcelle CP34 (B_12658) (GRE-16)
- Inscription de deux protections de patrimoine bâti de type « B_Bâti domestique » de niveau 1 et modification des dispositions relatives à l'ensemble bâti homogène G_9022 sur les parcelles DO35, DO36, DO37, DO38, rue Elisée Reclus (GRE-17)
- Ajout de protections du patrimoine paysager (arbres, parcs et jardins) à l'inventaire du patrimoine bâti, écologique et paysager (GRE-18)
- Suppression du plan « J_Atlas des emplacements réservés et des servitudes de localisation » des deux servitudes de localisation SL_26_GRE et SL_30_GRE dans le secteur de la Poterne (GRE-19)
- Modification de l'emplacement réservé ER_18_GRE à vocation d'aménagement d'une voie publique, rue Antoine Polotti (GRE-20)
- Inscription de la servitude de localisation SL_43_GRE à vocation d'aménagement d'une liaison piéton-cycle, parcelles EV51-80-82 (GA-6)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)
- Mise à jour du livret communal de Grenoble suite à l'approbation du PPRI Drac (GRE-21)
- Suppression du plan G1 de l'emprise de 6 PAPA devenant caduques au 27/01/2025 (GAM-60)

2_13_Le Gua

- Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle n°27 « Plantier Bas » (GUA-1)
- Ajout de l'indice « q » à la zone AUD1 de l'OAP sectorielle n°27 « Plantier Bas » et reclassement des parcelles le long : de l'avenue du Vercors de l'AUD1 vers l'UD1, de la rue de la Gresse de l'AUD1 vers l'UA2 et de la rue du Plantier de l'AUD1 vers l'UD2 (GUA-1)
- Transformation de la servitude de localisation SL_2_GUA en cheminements piétons/cycles et suppression de l'emplacement réservé ER_5_GUA et de la servitude de localisation SL_1_GUA (GUA-1)
- Modification du zonage UD3 vers UD4 sur le village de Prélénfrey (GUA-2)
- Modification du zonage UA3 vers UV sur le parc du Petit Groin à Saint Barthélémy (GUA-3)
- Correction d'une erreur graphique sur le plan B1 des Risques Naturels (GUA-4)
- Mise à jour des cartes d'aléas et du plan des risques naturels B1 suite à de nouveaux éléments du RTM des communes de Vaulnaveys-le-Haut, Saint-Paul-de-Varces, Venon, La Gua, Champ-sur-Drac, Miribel-Lanchâtre, Bresson et Jarrie (GAM-44)
- Corrections des bandes de précaution du torrent de Jallières et de la Gresse sur le plan B1 Risques Naturels (GAM-41)
- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages réglementaire issu des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Ajout de deux nouvelles protections patrimoniales au plan F2 sur le secteur des Grands Amieux (GUA-5)
- Suppression du tableau de rappel des dispositions réglementaires applicable dans le périmètre de l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°96 « Prélénfrey » sur le village de Prélénfrey (GUA-6)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_14_Herbeys

- Inscription d'un changement de destination sur le château d'Herbeys (HRB-1)
- Extension du périmètre protégé sur le parc du château d'Herbeys (H_7116) dans sa partie ouest jusqu'aux limites de la zone agricole stricte (As) (HRB-2)
- Suppression de l'emplacement réservé ER_15_HRB au bénéfice de la Métropole pour la réalisation d'un cheminement piéton (HRB-3)
- Modification des emplacements réservés ER_8_HRB et ER_12_HRB dans le périmètre du parc du château (HRB-4)
- Inscription d'un nouvel emplacement réservé n°ER_17_HRB dans le parc du château, sur les parcelles AZ9, AZ10, AZ12 (en partie) et AZ65 (en partie), au bénéfice de la commune pour la création d'une activité maraîchère (HRB-5)

- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)
- Ajustement du périmètre de l'objet H_7116 sur le domaine public et les équipements (HRB-6)

2_15_Jarrie

- Inscription d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle OAP119 de la Bascule sur la parcelle AI119 (JAR-1)
- Inscription d'une nouvelle servitude de localisation n°SL_3_JAR pour l'aménagement d'une placette publique dans le périmètre de l'OAP119 de la Bascule sur la parcelle AI 119 (JAR-2)
- Inscription de deux protections patrimoniales de niveau 1 de type « S_Haies agricoles et ripisylves » et « Q_Arbre isolé » sur des éléments végétaux de la parcelle AI119 (JAR-3)
- Inscription d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle OAP120 du Louvarou sur les parcelles AI112, AI113, AI114, AI115, AI116 (JAR-4)
- Inscription sur le plan « C1_Atlas de la mixité fonctionnelle et commerciale » d'un linéaire de mixité fonctionnelle L3 sur la parcelle AI112 (JAR-5)
- Inscription au plan F2 d'une protection patrimoniale de type « T_Boisements et bosquets » de niveau 1 sur un groupe d'arbres dans le périmètre de l'OAP120 du Louvarou (JAR-6)
- Modification du plan B1 des risques naturels : corrections des zonages réglementaires issus des croisements entre d'aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Mise à jour des cartes d'aléas et du plan des risques naturels B1 suite à de nouveaux éléments du RTM des communes de Vaulnaveys-le-Haut, Saint-Paul-de-Varcès, Venon, La Gua, Champ-sur-Drac, Miribel-Lanchâtre, Bresson et Jarrie (GAM-44)
- Modification du périmètre de la centralité urbaine commerciale (CUC) de Haute-Jarrie afin d'y intégrer les deux Orientations d'Aménagements et de Programmation sectorielles créées (OAP119 de la Bascule et OAP120 du Louvarou) (JAR-7)
- Inscription au plan F2 de quatre protections patrimoniales de type « N_Murs et clôtures » de niveau 1 sur les murs du Prieuré (N_4974, N_4975, N_4976 et N_4977) (JAR-8)
- Inscription et modification au plan F2 de deux protections patrimoniales de type « N_Murs et clôtures » de niveau 1 sur les murs du Clos Jouvin (N_4586 à modifier et N_4978 à créer) (JAR-9)
- Inscriptions au plan F2 de six protections patrimoniales sur la ripisylve du ruisseau Maléga : quatre de type « S_Haies agricoles et ripisylves » de niveau EBC et deux de type « Q_Arbre isolé » de niveau 1 (JAR-10)
- Inscription au plan F2 d'une protection patrimoniale de niveau EBC de type « S_Haies agricoles et ripisylves » sur la ripisylve du ruisseau Saint Didier (JAR-11)
- Inscription au plan « J_Atlas des emplacements réservés et des servitudes de localisation » d'une servitude de localisation au bénéfice de la commune sur les parcelles AL62, AL63 et AL64 pour réalisation d'équipement public (SL_4_JAR) (JAR-12)

2_16_Meylan

- Modification du zonage urbain mixte UC1a en zone économique UE4 d'un secteur situé au nord d'Inovalée le long de l'avenue du Granier (MEY-1)
- Modification de zonage UE4 vers UE1î dans le secteur d'Inovalée, avec modifications de règles graphiques permettant de réglementer les règles de pleine terre minimale et les hauteurs maximales (MEY-2)
- Modification du zonage UC1a de deux secteurs pavillonnaires situés chemin de la Taillat en zones UD1 et UD2 (MEY-3)
- Modification du zonage UC1a en zone UD1 et du zonage UD1 en UD2 de deux secteurs pavillonnaires situés de part et d'autre du chemin de la Revirée (MEY-4)
- Modification du zonage UD4 en zone UZ1 de l'IME Les Sources situé impasse de la Détourbe (MEY-5)
- Reclassement de l'exploitation agricole située à proximité de l'école de Mautpertuis en zone UD3 en zone agricole A (MEY-8)
- Suppression des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées situées dans la plaine agricole de Meylan et reclassement de ces secteurs en zone agricole A (MEY-6)
- Identification du Château de Rochasson sur le plan de zonage en tant que bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (MEY-7)
- Corrections des bandes de précaution du torrent de Jallières sur le plan B1 des risques naturels (GAM-41)
- Modification de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation « Qualité de l'air » et du Plan B3 de prévention des pollutions suite à l'actualisation de la Carte Stratégique de la qualité de l'air de 2023 (GAM-14)
- Ajout d'un emplacement réservé de mixité sociale ERS_12_MEY chemin de l'ancienne mairie (MEY-9)
- Ajout d'une règle de hauteur maximale de 8 mètres sur les bâtiments situés impasse Saint-Jean (MEY-10)
- Ajout de protections végétales sur quelques haies et boisements existants dans le quartier du Charlaix sur le plan F2 du patrimoine bâti, paysager et écologique (MEY-11)
- Identification et protection du bâtiment situé au n°28 chemin du Vieux Chêne sur le plan F2 du patrimoine bâti, paysager et écologique (MEY-12)

- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés

2_17_Miribel-Lanchâtre

- Mise à jour des cartes d'aléas et du plan des risques naturels B1 suite à de nouveaux éléments du RTM des communes de Vaulnaveys-le-Haut, Saint-Paul-de-Varces, Venon, La Gua, Champ-sur-Drac, Miribel-Lanchâtre, Bresson et Jarrie (GAM-44)
- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages réglementaires issus des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_18_Montchaboud

- Création d'un emplacement réservé n°ER_2_MCB pour retournement de véhicule parcelle AB405 (MCB-1)
- Suppression de l'emplacement réservé n° ER_2_MCB situé parcelles AB6 et AB8 (MCB-2)
- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages réglementaires issus des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)

2_19_Mont-Saint-Martin

- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages réglementaires issus des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)

2_20_Murianette

- Ajout d'un linéaire commercial sur la parcelle située à l'angle du chemin d'Avignonet et de la RD523 (MUR-1)

2_21_Notre-Dame-de-Commier

- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections du zonage réglementaire issu des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés (GAM-63)

2_22_Notre-Dame-de-Mésage

- Modification de l'orientation d'aménagement programmée (OAP) n°42 « Le Troussier » (NDM-1)
- Création d'une servitude de localisation pour cheminement secteur du Troussier n° SL_1_NDM parcelle A481 (NDM-2)
- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages réglementaire issu des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)

2_23_Noyarey

- Modification de zonage de UA2 et de AUD2 en UD3d, UD3 et AUD3d, au sein du périmètre de l'OAP 44, située entre l'avenue Saint-Jean et le chemin du Moulin (NOY-1)
- Modification des servitudes de localisation SL_7_NOY et SL_8_NOY, modification de l'emplacement réservé ER_21_NOY et suppression des emplacements réservés ER_26_NOY et ER_29_NOY (NOY-2)
- Modification de l'OAP 44 située entre l'avenue Saint-Jean et le chemin du Moulin (NOY-3)
- Ajout de protections sur trois arbres remarquables isolés et extension de la protection du parc du Moulin (NOY-4)
- Modification du niveau de protection de plusieurs éléments du patrimoine bâti (NOY-5)
- Ajout d'une protection de patrimoine bâti rue du Pailler (NOY-6)
- Modification du positionnement de la fontaine inscrite au plan F2 sous la référence M_266 (NOY-7)
- Ajout d'une protection de patrimoine végétal sur le parc du château Gillet - Vial de Sabligny (NOY-8)

- Modification de l'espace paysager « Boisement chemin des Bauches » (NOY-9)
- Modification de la protection du parc Château Gaché (NOY-10)
- Ajout de protections sur des arbres remarquables isolés (NOY-11)
- Modification de la dénomination de divers éléments du patrimoine bâti et végétal (NOY-12)
- Mise à jour du livret communal de Noyarey suite à l'approbation du PPRI Drac (NOY-13)

2_24_Poisat

- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages règlementaires issus des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Modification du seuil de déclenchement du secteur de mixité sociale (POI-1)
- Suppression de l'emplacement réservé ER_3_POI pour la création d'un espace vert et de loisirs, rue Jean Philippe Rameau (POI-2)

2_25_Le Pont-de-Claix

- Modification de la Centralité urbaine commerciale (CUC) autour de l'avenue Charles de Gaulle (PDC-1)
- Toilettage des emplacements réservés et des servitudes de localisation de la ZAC des Minotiers (PDC-2)
- Modification du zonage depuis la zone UD2 vers la zone UD3 ou renforcement des exigences de végétalisation sur différents secteurs pavillonnaires à proximité de la ceinture verte de la commune (PDC-4)
- Changement de zonage depuis la zone UC1 vers la zone UE1 sur les parcelles AD99 et AD101 situées avenue Victor Hugo (PDC-5)
- Ajout de 33 nouvelles protections patrimoniales réparties sur l'ensemble de la commune (PDC-6)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_26_Proveysieux

- Extension de la centralité urbaine commerciale (CUC) du centre-Village (PVY-1)
- Création d'un emplacement réservé parcelle A886 pour la réalisation d'une aire de stationnement (PVY-2)
- Ajout de 8 protections patrimoniales réparties sur l'ensemble de la commune (PVY-3)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_27_Quaix-en-Chartreuse

- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages règlementaire issu des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)

2_28_Saint-Barthélémy-de-Séchilienne

- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_29_Saint-Égrève

- Évolutions liées aux secteurs de projet : création d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°116) autour de la rue du Pont Noir (SEG-1)
- Évolutions liées aux secteurs de projet : modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation existante dans le secteur Haut Monta (OAP n°60) (SEG-2) et création d'une zone AUA2 (GAM-45)
- Modification du périmètre d'intensification F5 au 34 avenue du Général de Gaulle (SEG-3)
- Extension du périmètre F5 et ajout d'un périmètre d'intensification F3 secteur rue Bouvet (SEG-4)
- Modification du périmètre des Centralités Urbaines Commerciales (CUC) de la commune, et création de linéaires commerciaux au sein de celles-ci (SEG-5)
- Inscription au plan F2 de protections sur le patrimoine de la propriété 4 rue de Clapières : maison de maître, bassins, muret, magnolia et allée de platanes (SEG-6)

- Suppression des Emplacements réservés ER_3 et ER_13 entre la Rue de la Gare et le Chemin de la Ferme (SEG-7)
- Suppression de l'Emplacement réservé ER_8_SEG rue du Foyer (SEG-8)
- Suppression de l'Emplacement réservé ER_9_SEG rue de l'Ancienne Ferme (SEG-9)
- Suppression de l'Emplacement réservé ER_23_SEG entre la rue de l'Isère et la rue de l'Ancienne Poste (SEG-10)
- Suppression de l'Emplacement réservé ER_24_SEG autour du lotissement des Charmettes (SEG-11)
- Modification de l'emplacement réservé ER_5_SEG et remplacement de l'ER_16_SEG par une servitude de localisation SL_2_SEG pour élargir la voirie et créer un cheminement piéton dans le secteur de projet Cœur de Champaviotte (SEG-12)
- Modification de l'Emplacement réservé ER_15_SEG et création de l'ER_38_SEG pour élargir la voirie rue des Sablons (SEG-13)
- Modification de l'Emplacement Réservé ER_21_SEG et création des ER_34_SEG et ER_37_SEG pour élargir la Voie communale n°14 dans le secteur Champaviotte (SEG-14)
- Création d'une servitude de localisation SL_3_SEG pour créer un cheminement piétons-cycles entre la rue de la Vence et la rue de Champaviotte (SEG-15)
- Création d'une servitude de localisation SL_4_SEG pour créer un cheminement piéton entre la rue des Moutonnées et la rue de Saint Nizier (SEG-16)
- Création d'un Emplacement Réservé ER_31_SEG pour créer un cheminement piéton entre la rue du Drac et l'Allée du Muguet (SEG-17)
- Création d'un Emplacement Réservé ER_32_SEG pour l'élargissement de l'avenue de la Monta (SEG-18)
- Création d'un Emplacement Réservé ER_33_SEG pour créer une jonction piétonne entre la rue de Fourvieux et le terrain de foot Jean Balestas (SEG-19)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés (GAM-63)
- Modification de l'OAP « Qualité de l'air » et du Plan B3 de prévention des pollutions suite à l'actualisation de la Carte Stratégique de la qualité de l'air de 2023 (GAM-14)
- Suppression du plan G1 de l'emprise de 6 PAPA devenant caduques au 27/01/2025 (GAM-60)

2_30_Saint-Georges-de-Commiers

- Mise en place d'un périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPA) sur l'îlot Montée Saint Georges (SGC-1)
- Suppression de l'emplacement réservé pour mixité sociale ERS_1_SGC, réduction de l'emprise d'un secteur de mixité sociale et mise en place d'une hauteur maximale de 14m sur un tènement rue de la gare (SGC-2)
- Modification du plan B1 des risques naturels : corrections du zonage réglementaire issu des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Ajout de 14 nouvelles protections patrimoniales sur Saint-Pierre-de-Commiers (SGC-3)
- Création de trois emplacements réservés (ER_21_SGC, ER_22_SGC, ER_23_SGC) pour la réalisation de chemins de promenade dans la combe des Bérards et à proximité du ruisseau des Chaussières (SGC-4)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_31_Saint-Martin-d'Hères

- Ajustements réglementaires de la section centrale de l'avenue G. Péri et de l'OAP n°65 « Section centrale de l'avenue G. Péri – ZA des Glairons » pour accompagner la mutation urbaine du secteur (SMH-1)
- Ajustements réglementaires pour accompagner la mutation de l'avenue Ambroise Croizat (SMH-2)
- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages réglementaires issus des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Modification de l'OAP « Qualité de l'air » et du Plan B3 de prévention des pollutions suite à l'actualisation de la Carte Stratégique de la qualité de l'air de 2023 (GAM-14)
- Modification du dimensionnement de la Centralité Urbaine Commerciale (CUC) de Pré Ruffier (SMH-3)
- Modification du règlement de l'Ensemble Bâti Homogène Renaudie (SMH-4)
- Inscription d'un patrimoine cultivé : jardins et vergers sur un cœur d'îlot rue Mozart (SMH-5 / EYB-02)
- Ajout de protections du patrimoine végétal d'intérêt métropolitain (GAM-13)
- Inscription de l'emplacement réservé ER_45_SMH, rue Chénier, pour aménagement de stationnement et chemin piéton (SMH-6)
- Inscription de l'emplacement réservé ER_46_SMH, avenue Marcel Cachin, pour aménagement d'espace public (SMH-7)
- Inscription de l'emplacement réservé ER_55_SMH, rue Emile Combes, pour élargissement de voirie (SMH-8)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_32_Saint-Martin-le-Vinoux

- Modification du zonage dans la ZAE des Sagnes, de UE3 en UE2î (SMV-1)
- Création des emplacements réservés ER_30_SMV, ER_31_SMV, ER_32_SMV, ER_33_SMV pour l'amélioration des voiries dans la ZAE de St Martin le Vinoux, et d'une servitude de localisation SL_1_SMV pour la création d'une piste cyclable entre la rue des 20 Toises et la rue de Brotterode (SMV-2)
- Inscription au plan F2 de protections du patrimoine végétal au sein de la ZAE de St Martin le Vinoux (SMV-3)
- Modification du zonage dans le secteur du Mas d'Oris : de UD3 en UD4 (SMV-4)
- Renforcement au plan F2 des protections patrimoniales de la propriété « Fayolle », rue de Vassieux : extension de l'emprise du parc d'accompagnement et inscription de l'ancienne grange en bâti agricole, niveau 1 (SMV-5)
- Inscription au plan F2 d'une protection patrimoniale « parc d'accompagnement de niveau 1 » sur le parc de la propriété Estay, rue du 26 mai 1944 (SMV-6)
- Inscription au plan F2 de protections « parcs et jardins remarquables de niveau 1 » sur deux jardins situés au Mas d'Oris (SMV-7)
- Protection du « parasol de demain » dans des secteurs prioritaires des communes de la première couronne (GAM-13)
- Modification de l'Emplacement Réservé ER_23_SMV et création de l'ER_34_SMV pour la création d'un cheminement piéton entre la rue de la Résistance et la rue du 8 mai 1945 (SMV-8)
- Modification de l'OAP « Qualité de l'air » et du Plan B3 de prévention des pollutions suite à l'actualisation de la Carte Stratégique de la qualité de l'air de 2023 (GAM-14)

2_33_Saint-Pierre-de-Mésage

- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages règlementaire issu des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)

2_34_Le Sappey-en-Chartreuse

- Création d'un linéaire de mixité fonctionnelle au centre-village (type L3) (SPC-1)

2_35_Saint-Paul-de-Varces

- Reclassement des parcelles de l'opération du Villarey de l'AUD1 vers UD1 (SPV-1)
- Modification du périmètre de l'emplacement réservé ER_3_SPV pour un dispositif de protection des risques naturels sur le secteur du Mont Brigagier (SPV-2)
- Mise à jour des cartes d'aléas et du plan des risques naturels B1 suite à de nouveaux éléments du RTM des communes de Vaulnaveys-le-Haut, Saint-Paul-de-Varces, Venon, La Gua, Champ-sur-Drac, Miribel-Lanchâtre, Bresson et Jarrie (GAM-44)
- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages règlementaires issus des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Inscription de trois nouveaux emplacements réservés pour des accès agricoles, ER_22_SPV sur le secteur de la Mairie, ER_23_SPV chemin de Maubourg et ER_24_SPV sur le secteur de Tapaux (SPV-3)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_36_Sarcenas

- Changement de destination hôtel Cartusia situé au col de Porte, parcelle B209 (SAR-1)

2_37_Séchilienne

- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages règlementaire issu des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)

2_38_Seyssinet-Pariset

- Modification de zonage de UE4 en UC1 rue Paul Valérien Perrin et rue de la Tuilerie (SSP-1)
- Modification de zonage de UE4 en UE1 rue Pierre de Coubertin et rue de la Tuilerie (SSP-2)
- Création d'un emplacement réservé pour mixité sociale pour un programme d'au moins 56 logements sur la parcelle cadastrée AI 272 rue Paul-Valérien Perrin (SSP-3)
- Création d'un emplacement réservé pour mixité sociale pour un programme d'au moins 30 logements sur la parcelle cadastrée AI 273 rue Paul-Valérien Perrin (SSP-4)
- Création d'un emplacement réservé pour mixité sociale pour un programme d'au moins 50 logements sur les parcelles cadastrées AI 260 et AI 301 rue Paul Valérien Perrin (SSP-5)
- Extension du secteur de mixité sociale LS3.35.40 sur les parcelles cadastrées AI 227 à 230 et AI 275 rue de la Tuilerie (SSP-6)
- Délimitation d'un Secteur de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) NLv5 sur une partie de l'emprise de l'aire d'accueil des gens du voyage des Vouillants (SSP-7)
- Inscription de deux nouvelles protections au titre du patrimoine végétal aux abords de l'aire d'accueil des gens du voyage des Vouillants (SSP-8)
- Modification de l'emplacement réservé pour mixité sociale ERS_8_SSP situé hameau de Pariset (SSP-9)
- Ajout de treize protections de patrimoine végétal (SSP-10)
- Protection du « parasol de demain » dans des secteurs prioritaires des communes de la première couronne (GAM-13)

2_39_Seyssins

- Inscription d'une trame de constructibilité limitée relative à la gestion des eaux pluviales sur la zone UD3 du Haut-Seyssins (SEY-1 / GAM-15)
- Suppression des Emplacements réservés pour l'habitat ERS_2_SEY aux Côtes et ERS_4_SEY aux Gaveaux (SEY-2)
- Modification des secteurs de mixité sociale de la Plaine et des Coteaux, et des Emplacements Réservés Sociaux de la Plaine associés (SEY-3)
- Renforcement de la protection patrimoniale de la parcelle AL382, avenue de Grenoble (SEY-4)
- Inscription d'une protection patrimoniale sur un alignement d'arbres, avenue de Grenoble (SEY-5)
- Inscription d'une protection patrimoniale sur 4 cèdres bleus, parcelle AC161, rue de la Grenière (SEY-6)
- Protection du « parasol de demain » dans des secteurs prioritaires des communes de la première couronne (GAM-13)
- Inscription de la servitude de localisation SL_3_SEY sur la parcelle AA239, pour aménagement d'un chemin piéton, secteur des Côtes (SEY-7)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)
- Mise à jour du livret communal de Seyssins suite à l'approbation du PPRI Drac (SEY-8)

2_40_La Tronche

- Ajout des Emplacements Réservés ER_12_LTR et ER_13_LTR pour l'élargissement de l'avenue du Grand Sablon (LTR-1)
- Protection du « parasol de demain » dans des secteurs prioritaires des communes de la première couronne (GAM-13)

2_41_Varces-Allières-et-Risset

- Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) 81 « Bas de Varces » et reclassement de l'impasse du Bémond de la zone AUD1 vers UC3 (VAR-1)
- Inscription de 3 nouveaux emplacements réservés ER_15_VAR pour un cheminement piéton, ER_16_VAR pour un parc public et ER_17_VAR pour un espace vert ; et d'une servitude de localisation SL_4_VAR pour un cheminement piétons/cycles sur le périmètre de l'OAP 81 « Bas de Varces » et suppression d'une ligne d'implantation (VAR-1)
- Ajout d'une nouvelle protection du patrimoine végétal sur le secteur de projet Bas de Varces (VAR-1)
- Reclassement de la zone pavillonnaire au nord de la caserne militaire actuellement classée en zone UD3 vers un zonage UD2 (VAR-2)
- Inscription de deux nouveaux secteurs de mixité sociale au nord de la caserne militaire (VAR-3)
- Ajout de 2 nouvelles protections patrimoniales au plan F2 pour la préservation de vergers sur le secteur de la Giraudière-Est (VAR-4)
- Suppression de l'emplacement réservé ER_5_VAR pour un cheminement piétons/cycles sur les parcelles cadastrées AD 826, 203, 192 et 912, route du Lavanchon (VAR-5)
- Inscription d'un nouvel emplacement réservé (ER) pour une chaufferie biomasse parcelles AC 842 et 843, sur la zone d'activité champ Saint Ange (VAR-6)

- Modification de l'ambiance « Bourgs, villages et hameaux » vers « plaine d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique Paysage et Biodiversité (VAR-7)

2_42_Vaulnaveys-le-Haut

- Autorisation du changement de destination d'une grange en zone agricole, chemin du Biaron (VLH-1)
- Mise à jour des cartes d'aléas et du plan B1 des risques naturels suite à de nouveaux éléments du RTM sur des communes de Vaulnaveys-le-Haut, Saint-Paul-de-Varcès, Venon, La Gua, Champ-sur-Drac, Miribel-Lanchâtre, Bresson et Jarrie (GAM-44)
- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections du zonage réglementaire issu des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Création d'un emplacement réservé pour mixité sociale ERS_2_VLH chemin des Bargeonniers (VLH-2)
- Ajout de huit nouvelles protections patrimoniales sur les secteurs d'Uriage et du Bourg (VLH-3)
- Suppression de l'emplacement réservé ER_7_VLH et création d'un emplacement réservé ER_17_VLH pour la réalisation d'un chemin de promenade entre le chemin des Chartreux et le Bois Roussin (VLH-4)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)
- Ajout des périmètres de protection des captages de Boulac et de Rocher Blanc sur le plan B3 de Prévention des Pollutions (VLH-5)

2_43_Venon

- Reclassement des zones urbaines mixtes UD2m en UD3m (VEN-1)
- Modification d'une zone UD2m au profit d'une zone Naturelle chemin des Crots (VEN-2)
- Modification du plan B1 des risques naturels : Corrections des zonages réglementaire issu des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Mise à jour des cartes d'aléas et du plan des risques naturels B1 suite à de nouveaux éléments du RTM des communes de Vaulnaveys-le-Haut, Saint-Paul-de-Varcès, Venon, La Gua, Champ-sur-Drac, Miribel-Lanchâtre, Bresson et Jarrie (GAM-44)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_44_Vif

- Suppression de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) 89 « La Grange » et reclassement de la zone AUD1 vers UD1 (VIF-1)
- Suppression de l'emplacement réservé mixité sociale ERS_2_VIF situé à l'angle de l'avenue de Rivalta et de l'avenue du 8 mai 1945 (VIF-2)
- Corrections des bandes de précaution du torrent de Jallières et de la Gresse sur le plan B1 des risques naturels (GAM-41)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)

2_45_Vizille

- Modification de zonage de UE1 vers UV dans le secteur des Îles en vue de l'aménagement d'un parc public (VIZ-1)
- Modification de zonage de UZ1 vers UD2 sur le stade de rugby actuel pour la création de logements (VIZ-2)
- Modification du plan B1 des risques naturels : corrections des zonages réglementaires issus des croisements entre aléas et zones urbanisées (GAM-42)
- Ajout de deux protections patrimoniales de niveau 1 sur le parc (I_12333) et les vestiges du Château du Roi (D_12403), parcelles AN245 et AN246 (VIZ-3)
- Inscription au plan F2 d'un arbre isolé remarquable à protéger au titre du patrimoine végétal sur la parcelle AN844 (VIZ-4)
- Inscription de l'Emplacement Réservé ER_12_VIZ pour l'aménagement d'une aire de stationnement publique sur la parcelle AN844 (VIZ-5)
- Inscription de l'emplacement réservé ER_13_VIZ pour l'aménagement d'une promenade urbaine entre le parc public à créer et l'avenue Pasteur, sur les parcelles AL24 et AL25 (VIZ-6)
- Corrections d'erreurs matérielles dans la liste T6_1 des Emplacements Réservés et Servitudes de Localisation (GAM-63)
- Modification de la justification dans le livret communal du « Plan des Formes Urbaines – Hauteurs » inscrit sur la parcelle AL170 en modification n°2 (VIZ-7)
- Modification des descriptions des objets C_8391 et C_8392 dans la liste des éléments repérés au titre du patrimoine (VIZ-8)

- Suppression du plan G1 de l'emprise de 6 Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement (PAPA) devenant caduques au 27/01/2025 (GAM-60)

2_46_GrandAlpe

- Modification du zonage UE3 en UE3v1 sur l'ancienne friche Allibert (GA-1)
- Extension du périmètre de la Centralité Urbaine Commerciale Blum-Verlaine (GA-2)
- Suppression des exigences en matière de réalisation de surfaces de plancher à vocation économique dans la zone UCRU1 (GA-3)
- Ajustement d'une ligne de hauteur maximale 29m à l'Atlas D2 des formes urbaines – hauteurs, avenue Edmond Esmonin (GA-4)
- Ajout de protections du patrimoine végétal dans le périmètre de GrandAlpe (GRE-18)
- Suppression des emplacements réservés ER_27_ECH et ER_28_ECH, et de la servitude de localisation SL_5_ECH, à vocation d'espace public, sur la commune d'Echirolles aux abords du centre commercial Grand'Place (GA-5)
- Inscription de la servitude de localisation SL_43_GRE, sur la commune de Grenoble, entre l'avenue de l'Europe et la rue Henri Barbusse (GA-6)

3 Récapitulatif des pièces du PLUi modifiées ou créées

3_1 Rapport de présentation

- Tome 3 – Évaluation Environnementale
- Tome 3.3 – Évaluation Environnementale – Rapport environnemental de la modification n°3 du PLUi
- Tome 4 – Explications des choix retenus – Livret métropolitain
- Tome 4 – Explications des choix retenus – Livrets communaux des communes de Bresson, Brié-et-Angonnes, Champ-sur-Drac, Champagnier, Corenc, Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Herbeys, Jarrie, La Tronche, Le Fontanil-Cornillon, Le Gua, Le Pont-de-Claix, Meylan, Montchaboud, Murianette, Notre-Dame-de-Mésage, Noyarey, Poisat, Proveysieux, Saint-Égrève, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Paul-de-Varces, Le Sappey-en-Chartreuse, Sarcenas, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcas-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Haut, Venon, Vif et Vizille.
- Tome 5 – Notices explicatives des procédures d'évolution du PLUi – Notice explicative de la modification n°3 (volumes 1, 2 et 3)

3_2 Règlement écrit

- Tome 1.1 – Dispositions générales (Règles communes et lexique)
- Tome 1.2 – Règlement des risques
- Tome 1.3 – Règlement du patrimoine
- Tome 2 – Règlement des zones urbaines mixtes (UA, UB, UC, UCRU, UD)
- Tome 3 – Règlement des zones urbaines dédiées (UE, UV, UZ)
- Tome 4 – Règlement des zones à urbaniser (AU)
- Tome 5 – Règlement des zones agricoles et naturelles (A, AL, N, NL)
- Tome 6_1 – Liste des emplacements réservés et des servitudes de localisation
- Tome 6_2 – Liste des emplacements réservés mixité sociale
- Tome 7 – Liste des éléments repérés au titre du patrimoine bâti, paysager et écologique

3_3 Règlement graphique

- A – Plan de zonage
- B1 – Plan des risques naturels
- B3 – Plan de prévention des pollutions
- C1 – Atlas de la mixité fonctionnelle et commerciale
- C2 – Atlas de la mixité sociale
- D1 – Atlas des formes urbaines : Implantations et emprises
- D2 – Atlas des formes urbaines : Hauteurs
- E – Atlas des périmètres d'intensification urbaine
- F1 – Plan de l'OAP Paysage et biodiversité
- F2 – Plan du patrimoine bâti, écologique et paysager (4 Volumes)
- F3 – Plan de l'OAP Bioclimatique
- G1 – Atlas des OAP et secteurs de projet
- H – Atlas du stationnement
- J – Atlas des emplacements réservés (Tome 1 et 2)

3_4 Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles

- OAP sectorielles Volume 1 : Bresson >> Grenoble
- OAP sectorielles Volume 2 : Le Gua >> Le Pont-de-Claix
- OAP sectorielles Volume 3 : Quaix-en-Chartreuse >> Saint-Pierre-de-Mésage
- OAP sectorielles Volume 4 : Le Sappey-en-Chartreuse >> Vizille

3_5 Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques

- OAP Qualité de l'air
- OAP Risques et résilience
- OAP Bioclimatique

3_6 Annexes

- Sommaire des annexes
- Annexe 7B – Cartes d'aléas des communes de Bresson, Champ-sur-Drac, Jarrie, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Saint-Paul-de-Varces, Vaulnaveys-le-Haut et Venon ainsi que le rapport explicatif « modification des aléas du PLUi de 2019 »
- Annexe 7G - Rapports relatifs aux bandes de précaution